

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### I. Généralités

Les prestations de la société ALYDIA sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre accord préalable écrit ou oral. Le client faisant appel à nos prestations accepte sans réserve l'intégralité des causes et conditions des présentes.

**A. Agrément :** La société ALYDIA a obtenu pour la région Ile de France un agrément permettant à ses clients d'obtenir une réduction ou un crédit d'impôts, sous réserve de la modification de la législation. Cette réduction ou ce crédit d'impôts sont équivalents à 50% des sommes versées dans les limites fixées par l'article 199 du CGI.

**B. Attestation fiscale :** La société ALYDIA, conformément à la législation en vigueur sur le principe de la déduction fiscale associée aux services à domicile, s'engage à adresser au client une attestation fiscale lui permettant de bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôts. L'attestation susdite parviendra au client avant le 31 janvier de l'année civile suivante. Il est expressément convenu entre les parties que, conformément à l'article 199 du CGI, seules les factures effectivement encaissées ouvrent droit à la réduction ou au crédit d'impôts précités.

### II. Modalités d'exécution

**A. Ouverture de dossier :** L'ouverture d'un Dossier-client pour des services de ménage et de repassage auprès de La société ALYDIA. Tout client qui souhaite faire appel à des services de garde d'enfants et de soutien quotidien à la personne âgée, doit au préalable acquitter des frais d'inscription. Ils donnent droit à 3 rendez-vous préalables avec différent(s) intervenant(s) de la société. Si à la suite de ces 3 rendez-vous préalables, le client ne souhaite pas continuer avec La société ALYDIA, les frais d'inscription sont réputés acquis à la société.

**B. Intervenant :** Durant l'exécution de son travail, ou lors du rendez-vous préalable l'intervenante(e) reste sous la responsabilité exclusive de La société ALYDIA.

En cas d'annulation d'une intervention dans un délai inférieur à 72 heures ouvrés, ou si l'intervenante ne peut effectuer le(s) service(s) du fait du client, pour quelque raison que ce soit, la prestation est considérée comme due, au tarif habituel du client. La société ALYDIA s'engage à fournir un intervenant sous réserve de personnel disponible aux dates et heures convenues au téléphone. En cas d'impossibilité de satisfaire le client aux dates et heures initialement convenues, La société ALYDIA s'engage à contacter le client dans les plus brefs délais afin de convenir d'un horaire différent. En cas d'impossibilité de satisfaire le client aux dates et heures initialement convenues, la société Un Temps Pour Vous s'engage à contacter le client dans les plus brefs délais afin de convenir d'un horaire différent

### III. Prix et modalités de paiement

**A. Contenu des factures :** Toute facture précise la nature exacte des services fournis, le décompte du temps passé, le taux horaire, le montant des sommes effectivement encaissées et le nom et l'adresse du client. Le prix de toute heure de prestation est net pour le client. Il tient compte du salaire de l'intervenante (charges sociales incluses), de la TVA (5,5 %) et des frais administratifs.

**B. Révision :** Les tarifs sont révisables annuellement par La société ALYDIA qui s'engage à communiquer ses nouveaux tarifs au moins 1 mois avant leur entrée en vigueur, notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale.

**C. Délai de paiement :** Le règlement des factures à acquitter doit parvenir dans les 5 jours suivant la date d'édition de la facture. Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

1. le paiement des intérêts de retard à taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal
2. le paiement d'une somme de 50 € au titre des frais forfaitaires d'ouverture du dossier d'impayé
3. le remboursement des frais bancaires qu'elle aurait à supporter, du fait du rejet du chèque, du virement ou du prélèvement
4. la suppression ou l'annulation, au choix de Alydia de toute commande ou prestation en cours. Toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majorée d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% des sommes dues avec un minimum de 100 €.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

L'intervenant(s) ne peut recevoir du client une quelconque délégation de pouvoir relative aux avoirs, biens ou droits du client, quelle qu'en soit la nature, y compris fonds, bijoux ou autres valeurs. Il est formellement interdit au client d'engager comme salarié un intervenant présenté par La société ALYDIA. Au cas où le client ne respecterait pas cette obligation, et sous réserve de tout autre préjudice, celui-ci serait immédiatement redevable d'une somme de 5 000 € à titre d'indemnité compensatrice. Cette interdiction est limitée à douze mois, à compter de la date de la dernière prestation réalisée par La société ALYDIA au profit du client.

### C. Fourniture du matériel et des produits

**d'entretien:** Le matériel ainsi que les produits d'entretien indispensables à l'exécution des services sollicités auprès de La société ALYDIA sont exclusivement fournis par le client. Celui-ci s'engage à fournir des matériels et produits d'entretien conformes à la législation en vigueur.

**D. Durée de l'intervention :** Les interventions sont de minimum 2 heures à l'intérieur de Paris et de 3 heures dans sa périphérie. Toute heure commencée est due en totalité.

**E. Début des prestations :** La première prestation ne peut avoir lieu sans que le bon de commande nous soit retourné signé et accompagné du règlement. Le fait de bénéficier de la première prestation ou du rendez-vous préalable entraîne l'acceptation des présentes conditions générales par le client.

**F. Planification des interventions :** Les services sont commandés au moins 72 heures à l'avance et planifiés à la réception de la commande, sous réserve de personnel disponible. Les dates et les horaires d'intervention sont convenus par téléphone ou par mail entre le client et la société.

### G. Fonctionnement des prestations de garde d'enfant et de soutien quotidien à la personne âgée :

Lors de chaque intervention, le client s'engage à signer une fiche de mission sur laquelle l'intervenante mentionne les jours et les horaires de début et de fin d'intervention. Ces interventions feront l'objet chaque fin de mois d'une facture à acquitter.

**D. Modes de règlement :** Tout règlement ne peut être opéré que par chèques, ou par virement automatique.

Aucun règlement en espèce n'est accepté. Tout défaut de paiement entraînera la suspension immédiate de toute nouvelle prestation

### IV. Contestation

Malgré tous nos efforts pour satisfaire le désir et les exigences du client, dans l'hypothèse où la prestation effectuée ne répondrait pas entièrement à ses attentes, celui-ci peut faire état de sa réclamation par téléphone ou par écrit, le cachet de La Poste faisant foi, dans un délai de 48 heures maximum suivant l'exécution de la prestation.

### V. Assurance – Responsabilité

La société ALYDIA déclare être assurée pour les dommages causés par ses salariés au domicile des clients sous réserve de la franchise (dont le montant est susceptible d'évoluer, au 1er janvier 2011, il s'élève à 50,00 €) qui reste à la charge du client.

La société ALYDIA ne saurait être tenue pour responsable des dommages dus à la défectuosité du matériel ou des produits d'entretien fournis par le client. Le client déclare formellement être assuré pour les dommages causés aux tiers.

### VI. Fin du contrat

Le client est libre d'interrompre les services de La société ALYDIA à tout moment,

**Suspension :** le client peut à tout moment interrompre provisoirement la prestation sans avoir à le justifier à la société Alydia à la seule condition de prévenir la société Alydia 15 jours à l'avance ; dans le cas contraire les heures prévues seront facturées

### Rupture de contrat :

Le client peut interrompre de manière définitive le contrat à la seule condition sine qua non de prévenir la société Alydia dans le respect d'un délai incontournable d'un mois plein. Dans le cas contraire les heures prévues seront facturées



## CONDITIONS GÉNÉRALES

<b>H. Annulation ou modification d'une intervention :</b>	
-----------------------------------------------------------	--

La commande d'une prestation peut être modifiée ou annulée sans frais au moins 72 heures ouvrés à l'avance, par téléphone.